

DECISION N° 0162 – /MSAHRN-SG 01 JUIN 2015

**Portant Mise en Place d'un Comité de réflexion et de Suivi de la mise en place des dispositifs de protection sociale pour l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle au Mali**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2015-0115/P-RM du 25 février 2015 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis en place sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord, un Comité de Réflexion et de Suivi de la mise en place des dispositifs de protection sociale pour l'Opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle au Mali.

**Article 2 :** Le Comité de réflexion et de Suivi a pour mission la préparation du processus permettant de rendre effectif le financement de la santé par les dispositifs de protection sociale dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle d'ici 2018.

**A cet effet, il est chargé :**

- de l'élaboration d'une feuille de route pour l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle au Mali d'ici 2018 ;
- du pilotage et la validation des études et autres travaux réalisés sur les aspects médico-chirurgicaux ; les aspects pharmaceutiques et biomédicaux ; les aspects juridiques, organisationnels et institutionnels ; les aspects techniques et financement ; et les aspects de communication et dialogue social, dans le cadre de la mise en place du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ;
- de la préparation et de la validation technique des projets de textes relatifs à l'institutionnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (loi, décrets, règlements...) ;
- de la préparation et de la validation de l'architecture institutionnelle du Régime d'Assurance Maladie Universelle ;
- de la capitalisation des expériences et pratiques en matière de couverture maladie universelle à travers les systèmes de tiers payant ;
- de la préparation et de la validation des options d'intégration progressive de certains programmes de gratuité dans le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ;

